

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
DM-2023-0100**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 12 décembre 2023 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

**DM-2023-0100 – 2, rue Simon (lot projeté):**

- Autoriser une profondeur de lot de 14.79 mètres au lot projeté 1 alors que la profondeur minimale à la grille de zonage pour la zone H-40 est de 28 mètres pour une habitation unifamiliale isolée.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

**Donné à Beauharnois, ce 24 novembre 2023.**



**Sandra Boulanger, greffière par intérim**